

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 22 mai 2023**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : **42**  
Nombre de représentés : **14**  
Nombre d'absents : **8**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT DEUX MAI** à 14 h 00,  
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil  
Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.  
Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_050\_CC\_16**  
**Désignation d'un représentant suppléant**  
**du TCO au sein du Comité Syndical**  
**d'ILEVA**

Nombre de votants : 56

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
16 mai 2023

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
30/05/2023

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -  
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline  
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie  
SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius  
METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel  
JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ -  
M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme  
Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie  
PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Vanessa  
MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M.  
Maxime FROMENTIN - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M.  
Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme  
Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie  
ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky  
CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-  
Bernard MONIER

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne  
PAUSE-DAMOUR - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme  
Jacqueline SILOTIA - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François  
NATIVEL

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle  
BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Michel CLEMENTE  
procuration à Mme Mélissa COUSIN - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme  
Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA -  
Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Jocelyne CAVANE-  
DALELE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - Mme  
Catherine GOSSARD procuration à Mme Danila BEGUE - Mme Jasmine BETON  
procuration à M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à  
Mme Annick LE TOULLEC - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno  
DOMEN - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE - Mme  
Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE  
procuration à M. Maxime FROMENTIN

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2023

### **AFFAIRE N°2023\_050\_CC\_16 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU TCO AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL D'ILEVA**

**Le Président de séance expose :**

#### **Contexte**

Confrontés à une problématique commune caractérisée par un site d'enfouissement des déchets en fin de vie et un besoin de mutualisation des moyens, les trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) des régions Sud et Ouest de La Réunion, à savoir le TCO, la CIVIS et, la CASUD, ont décidé en 2013 de se regrouper en un syndicat mixte pour une solution commune de traitement de leurs déchets.

La Région Réunion et le Département de la Réunion ont été associés également, car ayant initialement des compétences en matière de planification des déchets.

Ce Syndicat Mixte de Traitement des Déchets, ILEVA signifiant Ile et Valorisation, a été créé par arrêté préfectoral n°2777/ SG/DRCTCV-1, en date du 29 janvier 2014.

#### **> Les compétences/missions**

Le syndicat mixte a pour mission/objet l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés tels que définis dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et encadrés par les articles L.2224-13 et 14 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

On entend par « traitement des déchets ménagers et assimilés », toute opération ou tout procédé de valorisation ou d'élimination des déchets et, le cas échéant, toute opération ou tout procédé de préparation en vue de leur réutilisation et de leur recyclage.

Sont inclus le développement des méthodes de valorisation énergétique des déchets y compris la production et la vente de cette énergie.

Le syndicat définit l'ensemble des moyens et actions nécessaires à l'exercice de sa compétence (création d'emplois, réalisation d'équipements, choix du mode de gestion, ...).

ILEVA peut décider pour assurer la continuité ou le secours entrant dans ses compétences, d'établir des partenariats avec le syndicat mixte du Nord-Est (SYDNE) et avec les autres exploitants.

#### **> Le comité syndical**

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des adhérents au syndicat mixte. Chaque délégué titulaire a un suppléant désigné en même temps, qui siège uniquement en l'absence du délégué titulaire avec voix délibérative.

La représentation au sein du comité est fixée de la façon suivante :

12 délégués issus des intercommunalités, soit :

- 4 CIVIS ;

- 4 CASUD ;
- 4 TCO ;

et 4 délégués pour la REGION REUNION et le DEPARTEMENT ;  
soit un total de 16 délégués.

➤ **Les représentants du TCO**

Les élus du TCO siégeant au Comité Syndical d'ILEVA sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
M. SERAPHIN	Mme BELLO
Mme MIRANVILLE	M. MONIER
M. LUCAS	M. DOMEN
M. MOUNIATA	M. HIPPOLYTE

Il est proposé à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme Huguette BELLO, suppléante de M. Emmanuel SERAPHIN, au sein du comité syndical.

**Le Président propose de procéder à la désignation du nouveau représentant du TCO au sein du comité syndical du syndicat mixte de traitement des déchets par un vote au scrutin public.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 5 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

- **AUTORISER la désignation du représentant suppléant au scrutin public ;**
- **DESIGNER Madame Mireille MOREL-COIANIZ en tant que représentant suppléant du TCO au sein du comité syndical du syndicat mixte de traitement des déchets en remplacement de madame Huguette BELLO ;**
- **DONNER mandat à Madame Mireille MOREL-COIANIZ siégeant au comité syndical pour y représenter la Communauté d'agglomération.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président